



# LE TIERS TESTAMENT

I



TEMOIGNAGE  
DES GENERATIONS  
A L'USAGE DES PETITS  
LAPORTE



Éditions Jean-Jacques Guillaume  
Couverture : Uzerche. La porte Bécharie.  
Aquarelle, coll. privée.  
4<sup>ème</sup> de couv : Marine dans le goût de Savitsky.  
XIX<sup>ème</sup> s. coll. privée.  
ISBN : 979-10-95373-31-5  
Dépôt légal : février 2020

**Jean LAPORTE**

avec la participation d'Henry et Patrice LAPORTE

---

**LE TIERS TESTAMENT**

*HISTOIRE FAMILIALE*

---

\*

**NOTRE SEULE DORDOGNE**

**ÉDITIONS JEAN-JACQUES WUILAUME**  
*COLLECTION HISTOIRE ET PATRIMOINE*

## PROLOGUE

« À proximité du pont de Libourne, l'Isle, qui serpentait lentement à travers les marais, se mêle à la vigoureuse Dordogne. Elle y dessine de ses riches alluvions de larges tourbillons chahutés par le flux et le reflux. Puis elles s'en vont majestueusement vers leur fier destin.

Cependant celui qui veut la remonter au-delà de Périgueux découvre, avec l'Auvézère, les eaux pures de Hautefort et de Lubersac. »

*In Quoniam, J.L 2013*

## SOMMAIRE

Prologue .....	4
AVERTISSEMENT.....	7

### PREMIERE PARTIE : ÊTRE

Chapitre I : COUSSAC en LIMOUSIN.....	13
<i>UNE HEUREUSE TROUVAILLE</i> .....	23
Chapitre II : Le GRAND PASSAGE.....	25
Chapitre III : LUBERSAC CI-DEVANT.....	27
Chapitre IV : Ceux d’Uzerche (Patrice Laporte).....	31
Chapitre V : LUBERSAC CI-APRES.....	35
<i>RIEN QUE LA DORDOGNE</i> .....	39
Chapitre VI : L’AVUNCULAT ou... de l’importance des affluents.....	43
Chapitre VII : L’Oncle-curé ou l’ART d’ÊTRE TONTON.....	51
Chapitre VIII : Joseph LAPORTE de Toulouse à Limoges.....	57

### DEUXIEME PARTIE : ALLER

<i>ALLER /IRE</i> .....	70
Chapitre IX : L’irrésistible ARRACHEMENT.....	73
Chapitre X : BELVES.....	75
Chapitre XI : ROSA ROSAE ROSAM.....	81

<i>LAMPES SUR DES BONHEURS</i> .....	89
Chapitre XII : La BELLE EPOQUE.....	91
Chapitre XIII : Les deux GUERRES.....	101
<i>OCCUPATION</i> .....	111
Chapitre XIV : Sainte - FOY.....	113
ÉPILOGUE (Henry Laporte).....	123
Iconographie et arbres généalogiques.....	133
Glossaire.....	139
Remerciements.....	149

## AVERTISSEMENT

### pour le TOME I

Mes bons enfants,

Cher lecteur, et toi chère lectrice, qui que tu sois, te voici exactement devant 300 ans de l'histoire de notre modeste famille LAPORTE. Pour commencer doit-on dire « famille » ou « patrouille », en supposant que ce mot vienne du latin *pater*, un groupe placé par conséquent sous l'étendard des hommes, des pères ; autant dire un gros mot à rime riche : bouille, douille, fouille, houille, mouille, nouille... et j'en passe.

Mais il n'en est rien. « Patrouille » vient d'un vieux mot français « patrouiller » et « famille » ne vient pas non plus de « femme ». C'est plus complexe.

Ô comme j'eusse aimer pouvoir remonter la lignée exclusivement féminine : la mère de la mère de la mère de la mère... Tu me comprends. C'eût été passionnant mais hélas impossible techniquement encore de nos jours. En revanche tu admettras que le NOM c'est quand même commode pour suivre à la trace l'ancêtre planqué comme un lièvre dans son terrier.

Faut-il chasser ce lièvre ? Ah ! C'est un peu la question. Et là encore il y a « chasser » et « chasser ». S'il s'agit de remonter jusqu'à lui c'est d'accord. S'il s'agit de le supprimer... on verra. D'accord ? Personnellement je me méfie de cette tendance à vouloir trouver un coupable, penses-y. Et ce coupable c'est facilement le chef, ou du moins un porte-étendard dans cette armée de géniteurs. Armée ? Oui Imagine : 2 parents, 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, 16, 32... etc, calcule, ô lecteur, à la douzième génération on est déjà rendu, en arrondissant, à plus de 2.000 papys/mamies ! Allez vous y retrouver vous autres... Et 300 ans plus tôt, au bon temps de S.S Innocent VI, ça t'en fait 4 millions d'ancêtres. Sous Hugues Capet, 8 milliards. Et je te parle pas de ce pauvre Charlemagne avec tous ses problèmes scolaires !

Dans cette Europe, alors, des six nations ça t'en fait des coïtus ; sans compter les interruptions, les arrêts de jeu, les bottés en touche, les z'orjeux et les renvois aux 22. Tu parles d'un pastis ! Faut bien un chef si tu veux t'y retrouver. Un guide. Un coupable quoi. Où qu'il est le Capet de service ? Qu'il se montre !

Capet... capout. C'est réglé. Ou alors comme il le disait si bien le petit père Voltaire : « *l'Égalité ! Parce que c'est pas normal que la Justice fasse zigouiller 49 hommes contre une seule femme* » ; il l'a dit, oui, oui. Il nous faut du *fifty-fifty*, voilà le truc. Oué ! On l'a vu en 14... On est loin, très loin du compte. Et c'est pas fini.

T'as compris : ça marche pas l'égalité. Il nous faut un chef, parce que celui-la on pourra toujours le zigouiller. Y en a bien un, ici, qui va se dévouer. Va bien falloir prendre ça par le bon bout, si j'ose dire. Qui sera donc le petit animalcule du genre cerf-volant à queue agile et déterminée, qui, tel un demi de mêlée, fendra les lignes de douze générations pour marquer son essai ? Tiens, toi qui te crois cet homme, viens un peu par ici : tu vas faire l'affaire, compris ? Parce qu'on est en démocratie, n'est-ce pas !

Admire donc mon courage, ô lecteur, d'oser présenter ici une lignée patrimoniale, toute modeste qu'elle soit. Et sois indulgent, *please...*

Bon, assez rigolé. Passons aux choses sérieuses.

En 1978, en ma quarantième année, j'avais déjà rassemblé, classé et transcrit en clair la somme d'archives familiales LAPORTE transmises par 12 générations depuis l'année 1615 que j'avais eu la chance de sauver dans mon adolescence en fouillant dans une remise chez mes grands-parents paternels. « *Ni du tout fol, ni du tout sage* » ainsi que l'écrivait François Villon en tête de son Grand Testament, j'intitulai les trois volumes de ces précieux documents « le TIERS TESTAMENT », puisque aussi bien il y avait eu l'Ancien et le Nouveau et que ce troisième sans se prévaloir, apportait directement témoignage de nos propres générations.

En ma quatre-vingtième année et quelques lunes j'ai commencé à trouver ces volumes un peu lourds et peu maniables ; et surtout j'ai pensé qu'il était temps d'en extraire l'essentiel pour en faire profiter les intéressés.

Ce faisant j'ai dû beaucoup trier et réduire à ces quelques pages, 10 kg exactement de documents pour ce seul tome I. Débat cornélien on s'en doute !

Les documents les plus anciens (ceux que j'avais eu la chance de découvrir et de sauver du désastre) avaient été transmis à mon grand-père Joseph Laporte par ses cousines germaines : Lucie épouse Congeaud, Jeanne et Marie, filles de François Laporte aîné dit Pourtou alors décédé, et frère de Jean Laporte dit Nanet, mon arrière grand-père. Elles habitaient alors à Lubersac rue de l'Anguille la deuxième maison à gauche en descendant la dite rue. C'est dans cette maison que se trouvaient « les papiers ». (Témoignage verbal de mon père Jacques, sur place, lors de notre visite en automne 1970).

Il s'agit donc bien de papiers de famille et leur transmission de génération en génération atteste déjà les liens de parenté entre les personnes qui y sont citées et celles qui les ont recueillis. L'analyse qui va suivre confirme.

Quelques exceptions cependant : le testament de Léonard Dedin Laporte de 1692 me fut aimablement adressé par notre cousin Pierre Dedin Laporte résident à Nantes dans les années 1980. Certains autres documents du XIX<sup>ème</sup> siècle étaient conservés par Jules Laporte d'Uzerche ; il eut la gentillesse de me les confier en 1978. Pour le reste concernant les 15 dernières décennies il s'agit essentiellement de lettres pieusement conservées par ma chère tante Marie Laporte dite Maninie. Ils avaient longtemps dormi dans le tiroir de ce qui est devenu mon bureau, dans l'indifférence juvénile de ses neveux... à commencer par moi-même !

Et maintenant , « en ma maison,  
Pour le frimas près du tison, »  
Je revois au fil des années  
François Ragon et Jean Nanet...

Où sont Dedin ou Léonard  
Pierre ou Bertrand ces grands veinards  
D'avoir vécu ces heureux temps ?  
Mais où sont nos pères d'antan ?

Où donc est Marie Duburguet ?  
Où Léonarde Chastenet  
Qui vécut pas loin de cent ans ?  
Mais où sont nos mères d'antan ?

Ne cherchez pas mes bons enfants,  
Ils sont en vous depuis longtemps.  
Ils y vivent et vivront toujours  
Avec leur peine et leurs amours.

J.L Noël 2019

PREMIERE PARTIE

**ÊTRE**



*L'entrée actuelle (1975) de la Maison Vierte*

# CHAPITRE I

## COUSSAC EN LIMOUSIN

Tout commença vers la Noël.

Je flânais alors dans la « Grande Rue » de Coussac avec je ne sais quelle nostalgie au fond de l'âme. Il faisait sombre en cet hiver Limousin. Quelques vagues lampions s'agitaient sous la petite brise. Les cheminées parfumaient vaguement l'air de leurs tièdes haleines. Les mains dans mes poches j'avançais lentement en enviant, l'avouerai-je, la chaleur des foyers familiaux. Tout à coup je me sentis malgré moi poussé vers une antique façade à porte cloutée. J'y collai l'oreille... et j'entendis, ou je crus entendre ces propos :

- Mais qu'as-tu donc, mon pauvre Léonard, à t'agiter de la sorte et à tourner en rond au milieu de tes paperasses ? En 36 ans de mariage, je ne t'ai jamais vu dans cet état. Peux-tu me dire enfin ? Toi si calme d'habitude, si ordonné, si... « méthodique » comme on dit maintenant, te voilà comme un dindon de basse-cour à semer la pagale<sup>1</sup>, et cette maison que nous a donnée mon père autrefois, n'est plus aujourd'hui qu'une volière poussiéreuse !

- Eh bien ! Justement, ma bonne amie ! Dans cette volière, comme tu dis, je cherche... tu ne devinerais pas, je cherche... je cherche ma plume, oui ma jolie plume d'oie que j'avais posée là, sur cette table où elle était encore hier soir. Or dis-moi ce que peut faire un greffier – et de surcroît notaire – sans sa plume ? Dis-moi un peu, ma bonne Mariette, toi, une Duburguet, fille de notaire. Tu le sais bien !

---

<sup>1</sup> L'orthographe « pagaille » est une création récente ; cf. le premier Petit Larousse Illustré. 1905 .

- Mais de ces plumes, voyons, tu en as ici des douzaines qui te crèvent les yeux, mon pauvre homme... Ah ! Quelle tristesse que de vieillir !

- Non ! Non ! Non et non ! Celle que je cherche n'est pas là. Il me faut sur l'heure cette jolie plume qui a écrit, voici 36 ans en effet, notre contrat de mariage. C'était, tu t'en souviens, bien sûr, en 1656...

- Oui !... mais alors je ne regardais que toi, mon chéri, et ne me souciais guère de plume ! (enfin...). Alors dis-moi ; comment est-elle cette plume ?

- C'est une plume toute neuve. Mon pauvre père Léonard Dedin ne s'en servait de son temps que pour signer des actes importants comme il m'en a souvent parlé. D'une belle blancheur, avec un long tuyau qu'il taillait lui-même de ses gros doigts avant chaque signature... Ça c'était de la plume ! Pas comme celles qu'on vous vend maintenant qui ne tiennent pas la ligne.

- Enfin qu'est-ce qui te prend ? Veux-tu par hasard refaire notre contrat ? Ah ! J'ai compris : tu veux me quitter ! C'est ça ?

- Te quitter ? Toi, ma chère épouse qui m'as donné quatre enfants et une fille, cette Léonarde, que j'ai mariée à Étienne Montazeau, fils de Bertrand Montazeau ce distingué confrère. Et cette maison c'est bien ton père qui nous l'a donnée « en faveur de notre mariage ». Tiens ! J'ai ici sous les yeux l'inventaire du 15 octobre de cette même année 1656. Il avait fait repeindre en vert volets et fenêtres donnant sur la Grande Rue. C'est d'ailleurs depuis qu'on l'appelle ici « la Maison Vierte ». Tout Coussac connaît la Maison Vierte... Et moi, pauvre de moi, j'y cherche en vain ma belle plume...

- Oui ! Tu peux le dire. C'est bien mon père, encore, qui avait eu cette idée de faire construire sur la rue cette avancée que nous appelons « la boutique » où toute ta vie tu as reçu tes clients ; ces braves paysans venus pour discuter leurs baux ou chercher à gri-

gnoter quelque toise chez leur voisin, avec leurs témoins et leurs sabots crottés.

- Tout ça c'est bien joli, mais ça ne me fait pas retrouver ma plume. Jean va savoir, lui Jean, mon fils. Il appelle : « Jean ! Jean mon fils ! Viens me voir ! »

- Il ne risque pas de t'entendre : il est allé jusqu'à Fargettas. Tu sais bien – mais tu oublies tout décidément – tu sais bien qu'il a dans l'idée d'y habiter .

- C'est vrai. Et il a raison. C'est un joli domaine que Fargettas, à pas même une lieue d'ici, avec ses bocages et ses riches châtaigneraies. Ce n'est pas les mines d'or du Pérou, bien sûr... Mais qui sait ? Peut-être un jour y trouvera-t-on de l'or, ou tout pareil... Qu'il est beau notre Limousin ! Nous devons garder Fargettas.

En attendant, moi, je dois retrouver cette plume.

- Enfin... Passons. C'est bien une marotte de vieux, soupire Marie.

- Pas si vieux que ça, madame ma chère épouse que j'ai toujours aimée.

C'est alors que j'aventure un œil dans le trou de l'énorme serrure. Et je vois à ce moment précis le dit Léonard s'avancer vers sa femme avec un regard lubrique comme pour l'embrasser.

Marie soudain éclate de rire.

- Mais cesse donc de pleurnicher, mon bel oiseau ! La voilà ta fameuse plume. Tu l'avais glissée sur ton oreille et elle s'est prise dans ta perruque ! Ah tu m'en fais un bel « homme de plume », oui, c'est bien le cas de le dire !

Un fou rire les prend tous les deux. Puis Léonard, tendrement, un peu confus, embrasse sa Mariette. Et reprend :

- Ah ! Si je ne t'avais pas... Cette perruque, d'ailleurs, je vais la foutre en l'air. Voilà bien des déguisements que ces attirails.

Prends-y garde mon bonhomme ! N'oublie pas ta sinusite. Tu sais bien ce que t'as dit ton fils Pierre, notre médecin : ne jamais quitter ta perruque en hiver. Et nous sommes en décembre que je sache, et d'ailleurs il ne fait pas chaud ici.

- Viens donc t'asseoir à mes côtés ma petite femme. Que je te réchauffe et te dise enfin mon idée avec cette plume : je vais, nous allons à quatre mains, rédiger mon testament.

Ce disant Léonard prend la relique enfin retrouvée et se met à écrire :

*« ... Je déclare avoir été marié avec Marie Duburguet, et de notre légitime mariage avoir été procréés et aprésent en nature Jean, Pierre, Bertrand, Léonarde et François nos enfants et fille, lequel **jean** j'ai marié avec Marguerite Montazeau et en faveur de son mariage je lui ai fait donation de la troisième partie de mes biens, laquelle donation je confirme.*

*Item je confirme avoir marié led **pierre** mon second fils avec Yzabeau Lafon et lui avoir donné en faveur de son mariage la somme de mille cinq cent livres, laquelle donation je confirme, et veut ladite somme lui être payée si fait n'a été, et pour tous autres droits soit de légitime supplément quelle que autre quelconque quil pourrait prétendre en mes biens je lui donne et lègue la somme de cinq sous une fois payée, moyenant quoi je le fait mon herittier particulier.*

*Item je déclare avoir marié lad. **Léonarde** ma fille avec Etienne Montazeau, et l'avoir suffisamment dotée par son contrat de mariage en égard à mes biens, lequel je confirme, et pour tous autres droits soit de légitime supplément quelle que autres quelconque quelle pourrait prétendre en mes biens je lui donne et lègue la somme de cinq sous une fois payée, et avec ce je l'ai faite mon héritière particulière.*

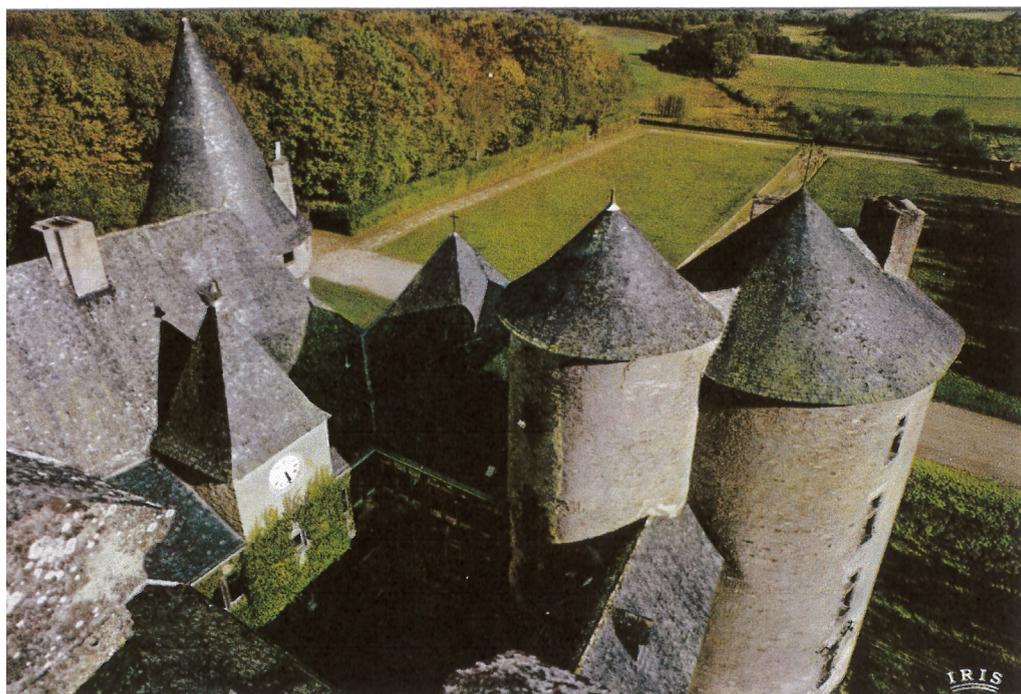
*Item je déclare que led **bertrand** mon fils et apresent a l'armée au service du roy et au cas qu'il ne soit pas décédé et qu'il*

*revienne je lui donne et lègue de mes biens la somme de cinq cents livres payable savoir deux cents livres lorsqu'il aura atteint l'âge de majorité et qu'il se colloquera en mariage, et cent troisième chacune année après jusque la fin de payement, le premier desquels commencera un an après le payement des deux cents livres, pour tous autres droits soit de légitime supplément quelle que autres quelconque qu'il pourrait prétendre en mes biens et succession, je lui donne et lègue la somme de cinq sous une fois payée, moyennant quoi je l'ai fait mon héritier particulier.*

*Item je donne et lègue au **francois** mon jeune fils pareille somme de cinq cents livres payable savoir deux cents livres lorsqu'il aura atteint l'âge de majorité ou trouvé party pour se marier et tous les ans après jusque fin de payement la somme de cent livres le premier desquels pactes commencera, un an après le (sont) de deux cents livres, plus comme led francois fait apprésent son apprentissage d'appoticaire je lui donne outre son (quo legat) la somme de quarante livres et un habit, lesquels quarante livres et habit je charge mon héritier bas nommé de lui payer incontinent et que led francois partira à la campagne pour se perfectionner en lad vacation d'appoticaire, et le tout pour tout droit de légat légitime supplément quelle que autre quelconque que led francois pourrait prétendre en mes biens et moyennant ce je l'ai fait mon héritier particulier.*

*Item en tous et chacun mes biens meubles immeubles droits voyes noms maisons et actions quelconques je fais nomme et institue mon héritier universel soit en général pour le tout ledit **Jean Dedin Laporte** mon fils, veux que tel il se porte et maintienne en supportant les charges de mon présent testament... »*

Ceci se passait à Coussac  
en Limousin en la *Maison Vierte*  
le 17 décembre 1692,  
à l'ombre du château  
des marquis de Bonneval,  
régnant Louis, quatorzième du nom.



*Coussac : En haut le château,  
en bas la lanterne des morts de l'ancien cimetière.*

Au matin, après une nuit tout imprégnée de ces apparitions, j'ai décidé de pousser mon enquête.

N'ai-je pas rêvé ?

Qui sont donc, et que sont devenus, ces cinq héritiers de Maître Léonard ?

Bonne question me dis-je. Mais commençons par explorer leur maison que nous avons à peine entrevue. Avant les « oiseaux », voyons le nid.

Et me voilà de bon matin, sitôt vêtu, à questionner et requestionner voisins et passants. C'est ainsi que j'ai fini par me faire une idée assez précise, déjà, de la maison.

Ce « nid » où Marie et Léonard vont fonder leur foyer, on peut encore en voir les principaux éléments à Coussac, au n° 12 de la rue d'Albret dite autrefois la Grande Rue, autrement dit la rue principale. Elle traverse le bourg d'ouest en est, ou plus exactement de nord-ouest en sud-est, et aboutit en se prolongeant par la rue de Courbeyssie à l'église Saint Saturnin et à l'ancien cimetière. Celui-ci, transformé dans les temps « modernes » en place publique, est encore dominé par une remarquable lanterne des morts chargée depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, quoi qu'on fasse et quoi qu'on se demande, tout simplement de veiller sur le repos de nos bons aïeux. C'est un peu la veilleuse de nos dortoirs de collégiens. Pas la peine de se torturer les méninges sur sa fonction. Bonne nuit mes chéris !

La « *Maison Vierte* », donc, qui nous est décrite en détail dans un long inventaire (mais dans un désordre dont seul un huissier pourrait de nos jours se contenter) est donnée par M. François Burguet à ses filles et gendres « en faveur de leur mariage » en 1656, exactement le 17 octobre. Elle est prise en ce temps-là entre deux bâtiments de la famille Burguet : Papa François d'un côté et Tonton Jean de l'autre. Nous voici donc bien au chaud en famille !

Et c'est ici qu'en octobre 1656 Marie et Léonard s'installent. Au rez-de-chaussée est une grande pièce pavée donnant au midi sur le jardin, avec cheminée contre le mur mitoyen. Côté nord sur la Grande Rue, « la boutique » à usage professionnel, on sup-

pose. En haut, à l'étage, deux ou trois pièces « dhument pavées d'aix », avec placards en cerisier. Grenier bien sûr. Pour aller d'un étage à l'autre, un escalier à vis en pierre aboutissant à un pigeonier. Le tout, maison, pigeonier, boutique, est à l'époque couvert de « pierre », on imagine de lauzes. Dans le jardin un puits où l'on accède par une porte s'ouvrant en bas de l'escalier. Les portes sont bardées de pâtes de fer et « dhument cloutées à gros clous » comme on en voit encore les restes. On est donc bien chez soi. Les malfaisants peuvent essayer de s'infiltrer. Les loups peuvent roder. L'hiver peut venir. Quatre siècles plus tard la Maison Vierte tient encore le coup.

Mais que deviennent ses habitants en cette fin du XVII<sup>ème</sup> siècle ? **Léonard**, le patron, qui teste comme nous avons vu fin 1692, ne donne guère de ses nouvelles par la suite. Mais jusque là il a bien vécu. Il a assisté très activement avec **Marie** sa bonne épouse, en janvier 1688, au mariage croisé entre d'un côté leur fils aîné **Jean**, notaire royal, avec Marguerite Montazeau, fille de notaire ; et de l'autre leur fille **Léonarde** avec Estienne Montazeau, bourgeois, frère de Marguerite. On imagine les festivités... En tous cas les dotes sont à la hauteur des fortunes ; qu'on en juge :

*« Et pour plus facilement supporter la charge du mariage à l'advenir lesd Sr Dedin Laporte et dlle Duburguet conjoings et tous deux conjointement et solidairement (.....) ont promis et constitué en dot a lad damlle dedin Laporte future expouse acceptante la somme de deux mille cent livres en deniers, un coffre en menuiserie garny de son menu linge douze linceuls et trois douzaines de serviettes de toile fine du pays outre ses habits qu'elle a de present et outre ont promis de l'habiller honestement le jour des Noces de laquelle susd constitution led Sr Montazeau futur expoux demeure payé et en quitte led Sr et dlle Duburguet conjoings... » ( etc)*

Douze linceuls ! Rien que ça.... On ne plaisante pas chez les Dedin ; ça fait quand même froid dans le dos...bien que linceul n'ait sans doute pas ici le sens restreint d'aujourd'hui.